

Faculté des arts et des sciences
École de bibliothéconomie
et des sciences de l'information

Bureau du directeur

Montréal, le 25 mai 2012

Monsieur L'honorable James Moore
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Suppression de postes à Bibliothèque et Archives Canada et élimination du
Programme national de développement des archives

Monsieur le Ministre,

Par résolution unanime de son assemblée départementale (AEBLT-445-4.6, 23 mai 2012), l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal souhaite exprimer sa profonde inquiétude face à la suppression massive de postes à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), l'abolition du Programme national de développement des archives (PNDA) et la fermeture du bureau national du Conseil canadien des archives (CCA), situé à Ottawa.

L'EBSI a pour mission (1) de former des professionnels de la gestion de l'information consignée et des connaissances en vue de maximiser leur transfert et leur utilisation dans la société, et (2) de contribuer à l'avancement des connaissances et des pratiques en gestion de l'information par ses activités de recherche aux plans national et international. L'EBSI offre un Certificat en archivistique, un Certificat en gestion de l'information numérique, une Maîtrise en sciences de l'information et un Doctorat en sciences de l'information. Les professionnels de l'information sont présents dans une multitude d'organisations des secteurs public et privé, à titre de bibliothécaires, archivistes, chercheurs, gestionnaires de documents, producteurs et diffuseurs de bases de données, concepteurs de produits et d'outils multimédia, webmestres, analystes, concepteurs de systèmes d'information, courtiers en information, veilleurs, gestionnaires de l'information, responsables des politiques d'information, indexeurs, catalogueurs, bibliographes ou bibliométriciens.

Le traitement intellectuel et physique des ressources documentaires patrimoniales, de même que leur préservation et leur diffusion, doivent être assurés par des professionnels de l'information dûment qualifiés, en nombre suffisant et possédant toutes les ressources nécessaires dans les organismes où ils travaillent. De cette manière seulement seront garan-

ties la qualité des interventions professionnelles et la bonne gestion de notre patrimoine collectif. Les mesures prises par Bibliothèque et Archives Canada sont très inquiétantes à cet égard.

Rappelons qu'en date du 30 avril dernier, 450 employés de Bibliothèque et Archives Canada ont reçu des avis leur indiquant que leurs postes seraient affectés. De ce nombre, 215 postes seront supprimés dans les trois prochaines années. Cette réduction de personnel touche les archivistes œuvrant au traitement des archives privées, à la préservation, à la conservation, à la numérisation et à la circulation des documents. Elle touche aussi de nombreux bibliothécaires, dont les bibliothécaires au catalogage. L'unité de prêts entre bibliothèques est fermée (ce qui a un impact sur la collaboration avec les bibliothèques canadiennes, dont les bibliothèques universitaires), tout comme le centre de ressources informationnelles desservant les besoins des employés de BAC.

Ces mesures auront des conséquences néfastes sur la capacité de Bibliothèque et Archives Canada à respecter son mandat, soit : acquérir et préserver le patrimoine documentaire du Canada; favoriser l'accès du public à ce patrimoine; être le dépositaire permanent des publications du gouvernement fédéral et des documents le concernant; gérer l'information et assurer la coordination des services de bibliothèque des institutions fédérales; et, enfin, appuyer les milieux des archives et des bibliothèques. Plus particulièrement, ces mesures auront des conséquences désastreuses sur l'acquisition et la préservation des archives privées canadiennes, qui contribuent à documenter le reflet et l'évolution de la société canadienne. Les mesures prises par BAC auront aussi des répercussions négatives sur la capacité des professionnels de l'information à œuvrer à la gestion du patrimoine documentaire et culturel dans l'ensemble du Canada, notamment dans les ministères fédéraux. Déjà, il apparaît que plusieurs bibliothèques des ministères du gouvernement fédéral devront aussi subir une réduction de personnel ou, pire, fermer leurs portes. Cela se traduira par une diminution de services aux employés dans la réalisation de leurs activités quotidiennes.

Par ailleurs, l'abolition du Programme national de développement des archives (PNDA) diminuera la capacité de nombreux centres d'archives à traiter et rendre accessibles les ressources patrimoniales canadiennes. Cela est d'autant plus inquiétant dans la perspective où BAC resserre son mandat sur les archives gouvernementales, au détriment des archives privées. À travers les années, d'importants projets de traitement et de diffusion ont été réalisés, grâce aux subventions du PNDA, par un solide réseau pan-canadien de centres d'archives. Les décisions de Bibliothèque et Archives Canada contribuent à affaiblir ce réseau pourtant bien implanté et qui a prouvé son efficacité comme partenaire du mandat de BAC. De nombreux centres d'archives n'ont accès à aucun autre programme d'aide financière favorisant le traitement et la diffusion des fonds d'archives au public. Ils n'ont souvent pas les ressources humaines suffisantes.

L'abolition du PNDA mènera aussi à la fermeture du bureau national du Conseil canadien des archives, à Ottawa. Six personnes travaillant au secrétariat du CCA perdent leur emploi. Parmi les autres répercussions immédiates, on note que 11 conseillers en archivistique de toutes les régions du pays perdent leur emploi; plusieurs conseils d'archives provinciaux et territoriaux ont interrompu leurs activités, et 11 conseils sur 13 disparaîtront d'ici les six prochains mois; la poursuite des activités de développement d'ARCHIVESCANADA.ca, le catalogue national de descriptions archivistiques, est incertaine. Quatre-vingt-dix projets

prévus en 2012–2013 ont été annulés, entraînant des pertes d'emploi dans 74 établissements d'archives. Grâce au PNDA, de récents diplômés en archivistique étaient embauchés et pouvaient ainsi bénéficier d'une solide expérience pour la suite de leur carrière.

Puisque les centres d'archives limiteront le traitement des fonds d'archives et leur accessibilité, il est à prévoir que l'abolition du PNDA affectera tous ceux qui utilisent les ressources documentaires patrimoniales : enseignants, étudiants, historiens, généalogistes, ethnologues, sociologues, linguistes, journalistes, anthropologues, scientifiques, philosophes, créateurs, réalisateurs, etc. Elle aura des effets néfastes sur l'ensemble des industries culturelles des régions, des provinces et territoires, et du pays. Elle aura aussi des effets négatifs sur l'enseignement et la recherche universitaires qui font appel à ces ressources. En cette année marquée par l'adoption de la *Déclaration universelle sur les archives* par l'UNESCO, les mesures prises par Bibliothèque et Archives Canada sont incompréhensibles et lourdes de conséquences.

Au final, les mesures prises par Bibliothèque et Archives Canada remettront sérieusement en question son leadership sur la scène patrimoniale canadienne, de même que son rôle de chef de file dans la communauté des professionnels de l'information.

L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal vous demande de reconsidérer les réductions des postes à Bibliothèque et Archives Canada, de même que l'abolition du Programme national de développement des archives. Ces actions sont dévastatrices à court et à long termes : d'une part, sur la qualité des services offerts par les professionnels de l'information dans les ministères fédéraux et toutes les organisations où le travail des employés repose sur l'information et les connaissances; d'autre part, sur l'accessibilité des ressources documentaires patrimoniales à un public vaste et varié, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur,

Clément Arsenault

c.c. Monsieur Le Très Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada, Chef du Parti Conservateur du Canada, stephen.harper@parl.gc.ca
Monsieur Thomas Mulcair, Chef du Nouveau Parti démocratique, thomas.mulcair@parl.gc.ca
Madame Elizabeth May, Chef du Parti Vert du Canada, Elizabeth.May@parl.gc.ca
Monsieur Louis Plamondon, Député, Bloc québécois, louis.plamondon@parl.gc.ca
Monsieur L'Honorable Bob Rae, Chef du Parti Libéral du Canada, bob.rae@parl.gc.ca
Monsieur Daniel Caron, Bibliothécaire et Archiviste du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, daniel.caron@bac-lac.gc.ca
Madame Lara Wilson, Présidente du Conseil canadien des archives, ljwilson@uvic.ca
Monsieur Rob Moore, Président du Comité permanent du patrimoine canadien, rob.moore@parl.gc.ca